

Congo Belge

~~BELGISCH-CONGO~~

N° 2758/Sec.1.d.
N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:
VOORWERP:

Lettre 891/T.F.-

KIGALI le 13 Novembre 1948.-
den

2722/Sec.7d
15-11-48.



Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à votre lettre N° 918/Sec.1.d. du 5 écoulé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'au Secrétariat de la Résidence, je ne trouve aucune trace de votre lettre émargée.

Toutefois comme les documents ayant pour objet Renouvellement de bail ne sont pas à traiter par Monsieur le Résident, il arriverait que la lettre en cause soit passée par nos mains et dans ce cas elle a dû être transmise à Usumbura.

Etant donné que cette lettre aurait dû figurer sur un bordereau de courrier envoyée par nous à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, j'ose cependant mettre en doute cette dernière hypothèse.-

Le Secrétaire de la Résidence,
A. BURNAY,

Monsieur l'Administrateur
Chef de Territoire
à

R U H E N G E R I . -

=====

Ruanda-Urundi

N^o
Nr

825/Sec. chv.

Ruhengeri, le 9 octobre 1948-
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening

Réponse au n^o
Antwoord op n^r

935/Km1.

du
van

19

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
VOORWERP :

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre la liste
des personnes du Territoire de Ruhengeri qui désirent
recevoir le Recueil de la Législation spéciale du
Ruanda-Urundi.

L'Administrateur Territorial Assistant,

M. Pochet.

M. Pochet

Monsieur le Chef du Service
du Contentieux et du Personnel

à

USUMBURA

*fini par la réunion
moyen du recueil*

LEGISLATION DU RUANDA-URUNDI.

Recueil contenant in extenso les textes spéciaux au Ruanda-Urundi et les références aux textes du Congo Belge applicables au Ruanda-Urundi.
 Prix : 200 à 250 francs. Payable au moment de la livraison.

Désignation et adresse des Souscripteurs	Nombre d'exemplaires retenus	Signature
Butorissen		
Pahet		
Pahet - Jean		
Rheunhans		
Néjs		
Stinghlambes		
Ruvogza. Henry		
Munyakzi Simon		
Ouhunga Christophe		
Makaza Claudius		
Ousunguzabekwe Otto		
Iwalo Augustin		
Kimulinda Charissa		
Besumbukuboko Capitain		
Bekirike Chrysostome		
Ouyindana Pierre		
Ousaguzwa Stanislas		
Halimba Ferdinand		

TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

N°

735/Cont.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Législation du Ruanda-Urundi.

USUMBURA, le 20 septembre 1948

FRANÇOIS copie, pour information à Monsieur le
Résident, (Deux)

Le Chef du Service
du Contentieux & du Personnel
sé/ P. LEROY.

Monsieur l'Administrateur Territorial, (Tous)

J'ai l'honneur de vous signaler que j'ai l'intention de
publier un recueil de la Législation du Ruanda-Urundi, quelques semaines
après la publication du nouveau code STRUVENS ET PIRON, soit dans
le courant du premier trimestre 1949. Ce recueil qui contiendra in ex-
tensio la législation spéciale au Ruanda-Urundi et les références à tous
les autres textes du Congo Belge applicables au Ruanda-Urundi, coûtera
entre 200 et 250 francs.

Mais la publication n'en est possible que si je recueille
dès à présent une certaine quantité de souscriptions.

Je vous demande donc de bien vouloir présenter ces listes
aux chefs d'entreprises, aux supérieurs des Missions et à toutes per-
sonnes susceptibles d'acquiescer ce code. Il n'y a pas lieu à paiement
immédiat. La commande suffit. Le montant sera perçu au moment de la
livraison du recueil.

Les volumes destinés à l'Administration seront souscrits
par les services provinciaux. Ils ne doivent pas figurer aux listes
ci-jointes.

Le Chef du Service
du Contentieux & du Personnel,
P. LEROY.

Monsieur l'Administrateur Territorial
de 1^{er} à

RUHENGURI.

P. Leroy

Ruhengeri, le 5 octobre 1948.-

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri;

n° 794/sec

Tous
~~Monsieur l'Abbé,~~

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous copie de la lettre de Monsieur le Chef du Contentieux et du Personnel, à Usumbura, relative à la publication d'un recueil de la Législation spéciale du Ruanda-Urundi.

Dans le cas où vous désireriez un plusieurs exemplaires de ce code, je vous prierai de me le faire savoir par retour du courrier.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, mes salutations distinguées.

L'Administrateur Territorial Assistant,
Pochet, M

C o p i e

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous signaler que j'ai l'intention de publier un recueil de la Législation du Ruanda-Urundi, quelques semaines après la publication du nouveau code STROUVENS ET PIRON, soit dans le courant du premier trimestre 1949. Ce recueil qui contiendra in extenso la législation spéciale au Ruanda-Urundi et les références à tous les autres textes du Congo Belge applicables au Ruanda-Urundi, coûtera entre 200 et 250 francs.

Mais la publication n'en est possible que si je recueille dès à présent une certaine quantité de souscriptions.

Je vous demande donc de bien vouloir présenter ces listes aux chefs d'entreprises, aux supérieurs des Missions et à toutes personnes susceptibles d'acquérir ce code. Il n'y a pas lieu à paiement immédiat. La Commande suffit. Le montant sera perçu au moment de la livraison de recueil.

Les volumes destinés à l'Administration seront souscrits par les services provinciaux. Ils ne doivent pas figurer aux listes ci-annexées.

Le Chef du Service
du Contentieux et du Personnel,
P. LEROY.

15/10/1948.

Rops

2179/sec

17/10/48

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de RUHENGRI.

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre lettre n°794/sec. du
5 Octobre 1948, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
je serais désireux de recevoir un exemplaire du recueil de la Légis-
lation du Ruanda-Urundi que compte publier le Chef du Service du
Contentieux et du Personnel à Usumbura. Vous voudrez donc bien com-
muniquer ma commande.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur,
l'assurance de mes sentiments distingués,

Philippe Rops

Philippe Rops.
Colon.

RUHENGRI. (R.U.)